



## OFFRE REBAN

---

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre offre commerciale et le descriptif du logiciel d'équilibrage et de renforcement des réseaux Basse Tension.

### REduction of losses by BALancing Network

Prix en EURO

Les réseaux électriques Basse Tension sont souvent le siège de pertes et de chutes de tension excessives, notamment en raison des déséquilibres entre les phases. Le Distributeur doit distinguer les désordres liés aux déséquilibres, de ceux dus à des insuffisances de dimensionnement du réseau. Il doit ensuite juger de la rentabilité des équilibrages et des renforcements qu'il projette afin de classer les projets, puis d'arrêter ses choix.

9.700

Les objectifs de **REBAN** sont d'aider le Distributeur dans cette succession de démarches

### Pourquoi acheter notre logiciel:

- Vous **gagnez un temps précieux** dans la réalisation de vos études grâce à l'utilisation de cet outil pratique et très efficace. Le gain estimé de temps est de plusieurs jours par étude. Ce gain de temps se traduira inmanquablement par d'importantes économies financières.
- Le module de calcul de notre logiciel et la méthodologie qui en définissent le fonctionnement et l'utilisation, facilitent votre travail tout en fiabilisant les résultats de vos études. **Les résultats** sont donc **plus simples à obtenir et plus fiables**.

### Prix:

Prix net en EURO, départ usine Bruxelles, Belgique. Emballage compris. **Taxes et frais de dédouanement non compris**. Les frais de livraison ne sont pas inclus, dépendant du pays de livraison environ 100 €.

**Réduction** pour **2 et 3ème Licence 20%**, à partir de la **4ème 40%**. Les coûts de la clé de protection sont inclus.

### Maintenance:

Le contrat de maintenance annuelle de 10% du prix catalogue est gratuit la première année, et est reconduit automatiquement pour une année.

### Paiement:

70% à la commande 30% à la livraison ou après la formation, payable à 30 jours date de la facture

### Validité:

3 mois.

Conditions Générales au verso

n.v. **systems europe** s.a.

To improve the availability, reliability and affordability of modern energy services



## CONDITIONS GENERALES DE LICENCE DES PRODUITS LOGICIELS SYSTEMS-EUROPE

### **1- Généralités**

- a) Les conditions générales régissent la fourniture, au client, des logiciels SYSTEMS-EUROPE S.A. SYSTEMS-EUROPE S.A. se réserve le droit de modifier ces conditions générales, et ce à tout moment. Lorsque des modifications sont apportées, SYSTEMS-EUROPE S.A. s'engage à en informer sa clientèle.
- b) Vous n'êtes pas autorisés à reconstituer la logique du produit logiciel, à le décompiler ou à le désassembler, il est par conséquent interdit de dissocier ses composants pour les utiliser séparément.
- c) SYSTEMS-EUROPE S.A. est seule responsable envers ses clients de tout engagement pris par elle.
- d) Pour toutes les contestations survenant à l'occasion du contrat de vente, de son exécution ou de ses suites, les tribunaux du siège social du vendeur seront seuls compétents. Tout différend relatif à l'existence, la validité, l'exécution ou la dissolution de la convention sera régi uniquement par le droit belge.
- e) La responsabilité de SYSTEMS-EUROPE S.A ne pourra en aucun cas être engagée dans le cas où l'acheteur utiliserait les logiciels de la société à des fins autres que celles stipulées dans la documentation qu'il lui aura été transmise.
- f) Ne sont pas compris dans les prix indiqués par SYSTEMS-EUROPE, la T.V.A., les frais de livraison, les taxes diverses ainsi que les frais de dédouanement du pays de livraison.

### **2- Licence**

- a) Le produit logiciel n'est pas vendu mais concédé sous licence. Au terme de chaque année d'utilisation, le client doit reprendre contact avec Systems Europe Sa afin de redemander un code pour l'activation de la clé pour une année supplémentaire (aucun supplément de prix n'étant réclamé)
- b) Une licence d'un logiciel SYSTEMS-EUROPE S.A est matérialisée par une clé de protection SYSTEMS-EUROPE S.A qui se branche sur le port parallèle, laquelle donne accès au logiciel commandé. En cas de perte de cette clé le client devra payer le prix d'une licence supplémentaire afin de la remplacer.
- c) Dans chaque clé sont enregistrés le nom du client, la **date limite** d'utilisation, le ou les logiciels commandés ainsi que les options, si options il y a.

### **3- Commande**

- a) Toute commande, pour être valable doit être retournée au siège de SYSTEMS-EUROPE S.A. à Bruxelles par fax ou par courrier et être revêtue du cachet et de la signature de l'acheteur.
- b) Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur. Vous n'êtes par conséquent pas autorisé à prêter, à donner en location ou à vendre une clé de protection SYSTEMS-EUROPE S.A.
- c) Une commande engage ses signataires. Elle ne prend en revanche date pour la livraison, qu'après le versement au vendeur de l'intégralité du prix d'achat.

### **4- Prix et Garantie de prix**

- a) Le prix total indiqué dans les conditions particulières du bon de commande s'entend pour des logiciels prêts à utiliser.  
Il comprend :
  - un CD-ROM d'installation,
  - la clé de protection du logiciel,
  - la documentation du logiciel,

- b) Les prix applicables lors de la livraison sont ceux du tarif en vigueur au jour de la commande.

### **5- Garantie**

Les logiciels SYSTEMS-EUROPE S.A. sont vendus avec une garantie d'un an. Cette garantie se compose du support d'installation qui se définit par une assistance téléphonique, e-mail et fax concernant l'installation et la prise en main du logiciel et d'une maintenance corrective qui intervient dans le cas de dysfonctionnements imputables à un défaut du logiciel. Cette garantie prend effet à partir à la date de livraison et s'exécute exclusivement dans les locaux de SYSTEMS-EUROPE à Bruxelles.

### **6- Maintenance**

- a) L'acheteur a la possibilité de contracter un *contrat maintenance* d'un montant équivalent à 10% par an du prix catalogue du logiciel. Ce contrat maintenance donne accès à la maintenance corrective mais également au support technique ainsi que la mise à jour des versions. Le contrat est gratuit la première année et est reconduit automatiquement pour une année si l'utilisateur ne résilie pas le contrat un mois la fin de validité.
- b) Le support technique comporte l'assistance téléphonique, e-mail et fax concernant l'utilisation approfondie du logiciel et la méthodologie correspondante. Nous garantissons une réponse dans les 48 heures.
- c) Dans le cas où le contrat maintenance est souscrit plusieurs années après l'acquisition du logiciel, un calcul rétroactif de son prix est effectué lequel prend en compte le temps écoulé entre l'achat et la prescription du contrat maintenance.

### **7- Délai de livraison**

- a) A l'international, les délais de livraison sont en moyenne de 7 à 21 jours selon les destinations. Ces délais étant notamment fonction des spécificités douanières pouvant exister dans chaque pays, SYSTEMS-EUROPE S.A. n'est pas en mesure d'assurer un délai minimum de livraison à l'acheteur. Par conséquent SYSTEMS-EUROPE S.A. décline toutes responsabilités en cas de délai de livraison supérieur à celui indiqué ci-dessus.
- b) SYSTEMS-EUROPE S.A. s'engage à envoyer le logiciel et sa documentation dans les 5 jours ouvrables qui suivent le règlement de la facture.

### **8-Conditions de réception**

- a) Les logiciels SYSTEMS-EUROPE S.A. seront fournis dans l'état conforme aux spécifications en vigueur au moment où ils ont été commandés.
- b) Le lieu de la livraison est celui indiqué sur le bon de commande. Pour toute modification ultérieure, le client est tenu d'en informer SYSTEMS-EUROPE S.A.

n.v. **systems europe** s.a.

To improve the availability, reliability and affordability of modern energy services